



Avis public



**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 481-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2017 CONCERNANT
L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE EN MATIÈRE
D'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE NICOLET**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES
PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 410-12-2023, *le Règlement numéro 481-2023 modifiant le Règlement numéro 342-2017 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement de la Ville de Nicolet.*

Toute personne intéressée au règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à midi.

DONNÉ À NICOLET, ce 7 décembre 2023.

M^e Magali Loisel
Greffière